



IMMIGRATION Canada

Guide à l'intention des

- Candidats des provinces
- Travailleurs qualifiés du Québec

Instructions spécifiques du bureau des visas

Buffalo



Table des matières

Appendice A - Liste de contrôle

Appendice B - Spécifications pour photos

Appendice C - Instructions médicales

Ce formulaire est produit gratuitement par
Citoyenneté et Immigration Canada et ne doit
pas être vendu aux requérants.

This guide is also available in English

Appendice A

Liste de contrôle

Rassemblez les documents indiqués. Cochez () les items pertinents et joignez la liste de contrôle à vos photocopies de documents (un trombone suffira). Placez vos documents dans une enveloppe scellée. **Joignez les originaux** sur requête. Si les documents sont rédigés dans une langue autre que le français ou l'anglais, vous devez présenter une traduction certifiée ainsi qu'une copie des originaux.

Si vous présentez une demande à titre de :

- **candidat d'une province**, vous devez utiliser la colonne **P**.
- **travailleur qualifié du Québec**, vous devez utiliser la colonne **Q**.

AVIS IMPORTANT : En cas de changement de votre :

- situation de famille (p. ex.: mariage, divorce, naissance, adoption, décès du demandeur principal ou de tout membre de la famille accompagnant le demandeur principal),
- éducation (p. ex.: acquisition d'un autre diplôme) ou
- situation professionnelle (p. ex. : obtention d'un emploi, changement d'employeur, perte d'emploi)

après avoir soumis votre demande, **il vous incombe** d'informer ce bureau et de fournir les documents à l'appui appropriés.

L'agent des visas évaluera votre demande en fonction de l'information que vous avez fournie. L'agent n'est aucunement tenu de demander de l'information que vous n'avez pas fournie.

	P	Q
1. FORMULAIRES		
Veuillez consulter la rubrique « Remplissez le formulaire de demande » de notre site web pour obtenir des directives précises sur la façon de remplir chaque formulaire.		
FORMULAIRE DE DEMANDE GÉNÉRIQUE POUR LE CANADA (IMM 0008)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vérifiez si vous (le demandeur principal) avez bien rempli le formulaire.		
PERSONNES À CHARGE ADDITIONNELLES/DÉCLARATION (IMM 0008DEP)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ce formulaire est rempli par vous, le demandeur principal, si vous avez plus de cinq (5) membres de votre famille.		
ANNEXE A : ANTÉCÉDENTS/DÉCLARATION (IMM 5669)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Inclure l'Annexe A mise à jour et remplie, datée et signée par chacune des personnes suivantes :		
<ul style="list-style-type: none">• le demandeur principal• l'époux ou le conjoint de fait• les enfants à charge de 18 ans ou plus		

		P	Q
<p>ANNEXE 4 : IMMIGRATION ÉCONOMIQUE – CANDIDATS DES PROVINCES</p> <p>Doit être remplie par le demandeur principal.</p> <p>La lettre originale d'approbation distribuée par la Province où vous avez l'intention de résider .</p>		<input type="checkbox"/>	
<p>ANNEXE 4A : IMMIGRATION ÉCONOMIQUE – CANDIDATS DES PROVINCES – GENS D’AFFAIRES</p> <p>Doit être remplie par le demandeur principal. Note : Veuillez compléter l'Annexe 4A si vous êtes nommé avec l'intention de créer ou faire l'achat d'une entreprise, devenir partenaire dans une entreprise, ou en tant que travailleur autonome.</p>		<input type="checkbox"/>	
<p>ANNEXE 5 : DÉCLARATION D'INTENTION DE RÉSIDER AU QUÉBEC - IMMIGRATION ÉCONOMIQUE</p> <p>Doit être remplie par le demandeur principal.</p>			<input type="checkbox"/>
<p>CERTIFICAT DE SÉLECTION DU QUÉBEC (CSQ) ORIGINAL</p> <p>L'exemplaire intitulé « Immigration Canada » pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • vous-même (le demandeur principal); • votre époux ou conjoint de fait; et • les enfants à charge 			<input type="checkbox"/>
<p>RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS SUR LA FAMILLE (IMM5406)</p> <p>À remplir par chacune des personnes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le demandeur principal • l'époux ou le conjoint de fait • les enfants à charge de 18 ans ou plus 		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p>RECOURS AUX SERVICES D'UN REPRÉSENTANT (IMM 5476)</p> <p>Veuillez remplir et inclure ce formulaire à votre demande si vous avez un représentant.</p>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.	<p>DOCUMENTS D'IDENTITÉ ET D'ÉTAT CIVIL</p> <ul style="list-style-type: none"> • Certificat de naissance, de mariage, de divorce définitif, d'annulation, de séparation pour vous-même et pour votre époux ou conjoint de fait. Si vous avez été précédemment marié plus d'une fois, veuillez joindre le certificat de chaque mariage et divorce de vous-même ou de votre époux ou conjoint de fait. • Certificat de décès pour votre époux ou conjoint de fait, s'il y a lieu • Si vous avez un conjoint de fait, veuillez remplir et joindre la <i>Déclaration officielle d'union de fait (IMM 5409)</i> et fournir des preuves que vous avez cohabité avec votre partenaire pendant une période d'au moins 12 mois continus, ainsi que les documents suivants indiquant vos deux noms : <ul style="list-style-type: none"> • copies d'extraits de compte conjoint, • copies de baux, • factures de services publics, etc. 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

3. RENSEIGNEMENTS SUR LES ENFANTS (S'IL Y A LIEU)

- certificats de naissance des enfants (avec le nom de leurs parents)
- preuve d'enregistrement légal d'adoption pour tout enfant à charge adopté
- preuve de la garde des enfants âgés de moins de 18 ans et preuve que les enfants peuvent être retirés à la compétence du tribunal
- si les enfants ne vous accompagnent pas au Canada, preuve que vous avez rempli toute obligation fixée dans les ententes de garde
- pour tous les enfants à charge de 22 ans ou plus, une **preuve d'études à temps plein sans interruption** comprenant les documents suivants :
 - tous les relevés de notes depuis l'âge de 22 ans;
 - une lettre de chaque établissement d'enseignement indiquant le nombre d'heures de cours suivis par jour et le nombre de jours de cours par semaine;
 - une preuve que vous subvenez entièrement aux besoins de cet enfant depuis l'âge de 22 ans.

4. DOCUMENTS DE VOYAGE ET PASSEPORTS

- Passeports ou autres documents de voyage pour vous-même, votre époux ou conjoint de fait et les enfants à votre charge. À ce point, veuillez inclure seulement des photocopies des pages de renseignements personnels pour chacun portant :
 - le numéro de passeport,
 - la date de délivrance et la date d'expiration,
 - la photo, votre nom, et la date et le lieu de naissance.
- Si vous habitez dans un pays différent de celui dont vous avez la nationalité, joignez une photocopie de votre visa pour le pays où vous habitez actuellement.
- Vous devez détenir un passeport ordinaire ou privé au moment d'obtenir votre visa de résident permanent. Les passeports diplomatiques, officiels, de service ou pour affaires publiques **ne sont pas** valides aux fins d'immigration au Canada.

5. PREUVE DE LIENS DE PARENTÉ AU CANADA (S'IL Y A LIEU)

Veuillez :

- Soumettre une preuve démontrant que vous ou votre époux, ou conjoint de fait, avez un proche parent qui réside au Canada et qui est citoyen canadien ou résident permanent. Ce proche parent peut-être :
 - parent, grand parent,
 - enfant, petits-enfants
 - frère, sœur
 - oncle, tante, ou
 - neveu, nièce
- Preuve de parenté avec vos proches parents au Canada, comme des certificats de naissance, de mariage ou d'adoption. Par exemple, pour prouver que votre proche parente au Canada est votre tante paternelle, il serait nécessaire de soumettre des copies de son certificat de naissance et de celui de votre père indiquant qu'ils ont au moins un parent commun.
- **Si votre proche parent est résident permanent du Canada** : fournir une photocopie de sa Fiche relative au droit d'établissement (IMM1000), de sa Confirmation de résidence permanente ou de sa carte de résident permanent.
- **Si votre proche parent est citoyen canadien** : fournir une preuve de citoyenneté canadienne, comme une photocopie des pages d'un passeport canadien ou d'une carte de citoyenneté canadienne.
- Preuves montrant que votre proche parent réside actuellement au Canada. Cela peut comprendre des copies :
 - de contrats de bail
 - d'un avis actuel de cotisation de Revenu Canada

(SUITE ...) PREUVE DE LIENS DE PARENTÉ AU CANADA (S'IL Y A LIEU)

- d'une lettre d'employeur confirmant son emploi
- de factures mensuelles, etc.

Note : Les preuves doivent indiquer le nom et l'adresse complète de votre proche parent au Canada.

6. ÉTUDES/FORMATION/QUALIFICATIONS

Pour vous-même et votre époux ou conjoint de fait qui vous accompagne :

- **Études postsecondaires** : certificats ou diplômes de formation professionnelle ou technique;
- **Études collégiales ou universitaires** : certificats de fin d'études et diplômes ou certificats délivrés par un collège ou une université;
- Si vous suivez actuellement un programme d'études, veuillez fournir une lettre du responsable du département indiquant la date d'achèvement prévue de vos travaux de cours et la date de fin d'études prévue;
- **Documents de compétence / apprentissage** : certificat et preuve d'apprentissage;
- **Relevés de notes** : les relevés de notes originaux pour tous les cours suivis doivent être présentés dans des enveloppes scellées de l'université ou du collège;
- **Certificats de qualification professionnelle** : preuve de formation supplémentaire ou d'obtention de certificats liés à votre profession actuelle;
- Si vous avez étudié au Canada, copies des permis d'études délivrés à vous-même ou à votre époux ou conjoint de fait qui vous accompagne.

7. EXPÉRIENCE DE TRAVAIL

Pour le demandeur principal :

- Lettres de recommandation **originales** et à jour des anciens employeurs et de l'employeur actuel pour les 10 dernières années.

Ces lettres doivent :

- être rédigées sur du papier à en-tête de la compagnie,
- être signées par l'agent responsable/le superviseur,
- indiquer l'adresse complète de la compagnie, les numéros de téléphone et de télécopieur, les adresses de courriel et de site web, et
- comporter le seau officiel de la compagnie (s'il y a lieu).

Chacune des lettres doit contenir les renseignements suivants :

- la période précise au cours de laquelle vous avez travaillé au sein de la compagnie
- les postes que vous avez occupés au cours de cette période ainsi que la période au cours de laquelle vous avez occupé chaque poste
- tous les détails sur les principales responsabilités et les tâches qui vous incombaient dans le cadre de chacune de vos fonctions
- le salaire annuel total ainsi que les avantages y ayant trait
- le nombre d'heures de travail par semaine
- une carte d'affaires du signataire

Si vous n'êtes pas en mesure de fournir une lettre de recommandation d'un employeur, veuillez joindre une lettre d'explications et fournir tout document (par exemple des contrats d'emploi, descriptions de postes, évaluations du rendement décrivant les fonctions du poste) qui appuierait la demande que vous avez présentée pour cet emploi ainsi que l'information indiquée ci-dessus.

Pour l'époux ou le conjoint de fait qui accompagne le demandeur principal :

- Lettres de recommandation **originales** et à jour, fournissant tous les détails indiqués ci-dessus, pour tout emploi au Canada aux termes d'un permis de travail.
- Copie du permis de travail.

8. CERTIFICATS DE POLICE ET ABSENCE DE CASIER JUDICIAIRE



Veuillez consulter notre [site web](http://www.cic.gc.ca/francais/information/securite/cert-police/index.asp) au : <http://www.cic.gc.ca/francais/information/securite/cert-police/index.asp> afin d'avoir des renseignements précis et à jour sur la façon d'obtenir un certificat de police de tout pays.

Note : Pour les demandes reçues au BRC avant le 26 juin 2010, vous devez soumettre au BRC les certificats de police avec votre demande dûment remplie ainsi que les documents requis, à l'intérieur du **délaï de 120 jours** alloué par le BRC.

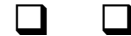
Si votre demande est reçue au BRC le ou après le 26 juin 2010, il est fortement recommandé d'envoyer vos certificats de police au BRC avec votre demande. Si vous ne pouvez pas obtenir tous les certificats de police nécessaires, vous pouvez quand même envoyer votre demande au BRC sans les certificats de police. Toutefois, si votre demande est référée au bureau des visas pour le traitement, vous devrez être prêt à les envoyer quand le bureau des visas vous les demandera.

9. MODE DE PAIEMENT

Veillez suivre les instructions qui suivent pour acquitter les droits exigés. Si vous n'acquitez pas les droits exigés, nous vous renverrons votre demande. Les droits de traitement ne sont pas remboursables.

Instructions de paiement

Candidat d'une Province et Travailleur qualifié du Québec : Veuillez consulter la [section sur les frais](#) de notre site web au :
<http://www.canadainternational.gc.ca/buffalo/visas/fees-frais.aspx?lang=fra>

10. EXIGENCES PHOTOGRAPHIQUES

Veillez fournir **quatre (4) photos** pour vous et chaque membre de votre famille. Suivez les directives de votre guide (voir **Photos** à la section *Comment remplir les formulaires*) ainsi que celles de l'**Appendice B**.

11. PREUVE D'ADMISSION

Si vous ne demeurez pas dans votre pays de nationalité, veuillez fournir une preuve que vous résidez légalement depuis au moins un an dans votre pays de résidence.

Preuve d'admission légale prend forme d'un tampon d'entrée dans le passeport ou d'un document émis au point d'entrée ou autre lieu d'admission. Si une prolongation du statut original est obtenue, la preuve requise sera un document ou tampon émis par le ministère responsable d'affaires d'immigration, prévoyant que l'extension soit d'une période d'un an ou plus.

Fournissez des photocopies des :

- tampon d'entrées/sortie, valide ou périmées dans votre passeport national.
- documents de statut, valide ou périmées, indiquant la date de votre admission et/ou la durée autorisée de votre séjour.

Pour les résidents des États-Unis d'Amérique seulement :

- **carte I-94**
- **I-797**
- **IAP-66/DS-2019** (pour statut J-1)
- **I-20** (pour statut F-1)

IMPORTANT:

En vertu de l'article 101(13)(A) et (B) de la Loi sur l'immigration et de naturalisation des États-Unis, une personne ayant le statut de libération conditionnelle en vertu de l'article 212(d)5 de la loi n'est pas considérée comme ayant été légalement admis.

Une carte d'autorisation de travail peut être livrée pendant le processus d'arbitrage et n'est donc pas considérée comme preuve d'admission légale.

Faire une demande d'asile ne régularise pas en soi le statut d'immigration d'une personne et n'impliquent pas que la personne soit " légalement admise ". La demande doit être complétée. Si la décision est positive, la personne peut être considérée comme étant " légalement admise " à la date où la décision positive a été prise.

Envoi de votre demande

Envoi au bureau des visas

Si ...	Alors ...
Votre adresse se trouve aux États-Unis	Envoyez votre demande par US Mail ou par service de messagerie commerciale à : Consulat général du Canada Centre régional de programmes de l'Immigration 1 HSBC Center, Suite 3000 Buffalo, NY 14203-2884 U.S.A.
Votre adresse se trouve au Canada	Envoyez votre demande par Postes Canada à : Consulat général du Canada Centre régional de programmes de l'Immigration Case postale 660 Fort Erie (Ontario) L2A 6R6 Note: Vous avez aussi l'option d'envoyer votre demande directement à l'adresse à Buffalo indiquée ci-dessus par la poste ou par service de messagerie commerciale.

Appendice B

Spécifications pour photos

Notes au demandeur

APPORTEZ CECI CHEZ LE PHOTOGRAPHE

- Les photos requises pour l'immigration **sont différentes** des photos passeport.
- Assurez-vous de fournir le nombre de photos spécifié dans ce guide.

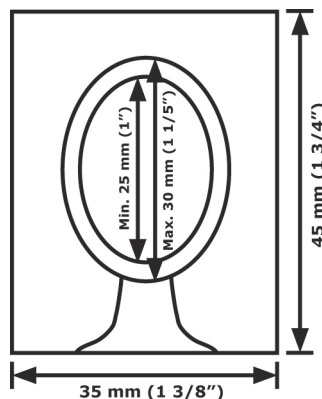
Notes au photographe

Les photos doivent :

- montrer une vue de face complète de la tête et des épaules, la figure étant centrée au centre de la photo;
- avoir un **arrière-plan uni, blanc**;
- être identiques (en noir et blanc ou couleur), reproduites à partir du même négatif sans retouches ou exposées en même temps par image composite ou chambre multi-objectifs.

Les photos doivent :

- mesurer entre 25 mm et 30 mm (1 po et 1 1/5 po) du menton au sommet de la tête;
- avoir 35 mm x 45 mm de dimension finie.



Appendice C

Instructions médicales

Vous recevrez des instructions médicales précises. Lorsque vous recevrez votre avis d'évaluation, vous recevrez également des formulaires d'examen médical pour vous-même (et pour les personnes à charge qui vous accompagnent), des instructions et une liste des médecins de votre région qui sont autorisés à faire des examens médicaux aux fins d'immigration.

Vous n'êtes pas obligé de subir un examen médical avant de présenter votre demande.